

sera occupée par les Troupes Imperiales , parce que lors des commencemens de cette négociation avec l'Ambassadeur de l'Empereur à Venise, il avoit été convenu que cette importante Place seroit mise à la garde des Venitiens jusqu'à la Paix générale, sans quoi la Republique auroit pris d'autres mesures ; cependant lors de la signature du Traité, le Prince Eugene de Savoye avoit rejeté cette condition, & ce Traité fut signé avant que le Senat en fut informé : les Venitiens prétendent que ce Prince & la Cour de Vienne ont dans cette occasion usé de surprise en leur endroit. La réponse qu'on fit au Ministre de la Republique, fut de le renvoyer au Prince Eugene, qui de son côté a répondu qu'il ne pouvoit rien changer aux conditions d'un Traité signé & exécuté, sans des ordres précis des Cours de Vienne & de Barcelonne ; & que le Senat pouvoit y faire solliciter l'expédition de ces ordres, assurant la Republique que de son Chef il ne souhaitoit qu'à trouver l'occasion de lui faire plaisir.

V. Le Prince Eugene de Savoye fit son entrée publique à Milan le 16. Avril, & prit possession de ce Duché au nom de l'Archiduc Charles d'Autriche, avec les mêmes ceremonies qui furent observées lors que le Prince de Vaudemont prit possession du même Etat au nom de Philippe V. Roi d'Espagne. Gratiam avoit raison de dire, „ que le plaisir que le Peuple trouve au „ changement lui fait applaudir toute sorte „ d'autorité naissante, par l'esperance que „ chacun a d'en recevoir des graces & des „ faveurs ; mais que lors qu'il voit finir cette

*Le Prince Eugene prend possession du Duché de Milan.*